

Le dix-huit décembre deux mille huit, à 16 h 30, le comité syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, sous la Présidence de Monsieur Mickaël VALLET, Président. Madame Annick NORMANDIN est désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.

Monsieur VALLET annonce l'ordre du jour et les pouvoirs.

1. Schéma de Cohérence Territoriale : avis porté sur le PLU de Le Grand Village Plage
2. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Nouvelle programmation 2008 des « Bourses Régionales Tremplin Emploi »
3. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Nouvelle programmation 2008 des « Aides aux Manifestations »
4. Travaux de la commission « Animation à l'année » : Proposition pour de nouvelles orientations en matière de politique culturelle et sportive
5. Programme LEADER : Fonctionnement et animation du GAL Marennes Oléron
6. Programme LEADER : Projets de coopération interterritoriaux et transnationaux du GAL Marennes Oléron
7. Maison des Initiatives et des Services : Calendrier prévisionnel de l'étude de faisabilité avec les partenaires
8. Programme LEADER : Demande de subvention pour l'étude de programmation de la Maison des Initiatives et des Services
9. Programme GAI A : Note d'informations sur la démarche et le calendrier
10. Ouverture et virement de crédits

Le procès verbal du Comité syndical du 16 octobre est adopté à l'unanimité.

1. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS MARENNES OLERON

Formulation d'un avis sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Le Grand Village Plage

La commune de Le Grand village Plage a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 09/09/2008

La commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, et environnement » du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, réunie en groupe de travail le 18/11/2008, a examiné la prise en compte des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale dans le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

- Vu les compétences du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron en matière d'élaboration, suivi et révision du SCOT,
- Vu les dispositions du SCOT approuvé le 27.12.2005,
- Vu les dispositions de l'article L.123.9 du code de l'urbanisme,
- Vu le projet de PLU transmis au président du syndicat mixte du Pays Marennes Oléron le 30/09/2008

Il apparaît que le projet de PLU de la commune est compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Marennes Oléron.

Les observations suivantes peuvent toutefois être émises :

→ Le projet de PLU mentionne à plusieurs reprises la charte Intercommunale « Paysage, Urbanisme, Architecture en Marennes Oléron ».

Conformément aux objectifs du SCOT, cette charte a été actualisée et étendue à l'ensemble des communes du Pays Marennes Oléron. La nouvelle charte « Paysage, Urbanisme, Architecture » du Pays Marennes Oléron a été approuvée par chacune des communautés de communes concernées.

Le document finalisé est disponible en téléchargement sur le site Internet du Pays Marennes Oléron et pourra être transmis à la commune afin d'être annexé au projet de PLU.

→ Le SCOT propose (DOG p.9) la mise en place de certaines protections ponctuelles qui s'inscrivent dans une politique générale de valorisation générale du patrimoine (petit patrimoine local notamment). Il indique que ces éléments seront identifiés dans les PLU.

La commune a effectué un recensement des éléments intéressants du patrimoine communal (cf. document remis sur table). Le PLU pourrait utilement identifier ces éléments afin de les préserver.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Le Grand Village Plage
- DE TRANSMETTRE à la commune les observations évoquées précédemment,
- DE TENIR à disposition de la commune et du prestataire chargé de l'élaboration des études d'élaboration du PLU, le document de travail « grille de compatibilité SCOT / PLU » annexé à la présente note de synthèse.

Monsieur VALLET remercie la Commune de Le Grand-Village Plage d'avoir pensé à associer le Pays sur la fin de la procédure.

Monsieur LATREUILLE remarque l'intérêt de faire référence au SCOT et précise que le PLU de Le GUA suivra cette voie avec l'appui des services du Pays.

16h45 arrivée de Monsieur Philippe VILLA.

16H50 Arrivée de Madame Francine BAUDIN.

2. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007 – 2013

Nouvelle programmation 2008 des « Bourses Tremplin pour l'Emploi »

Délégation de crédits « Bourses Tremplin pour l'Emploi »

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le Jury "Bourses Tremplin Emploi" du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une Bourse Tremplin Emploi aux personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision	Répartition
COCHON	Nicole	50	CCBM	Création d'une entreprise d'entretien et de dépannage de matériel de conchyliculture	Marennes	4.000 €	1 ^{er} versement : 70% 2 ^{ème} versement : 30 %
GUILLEMET	Bernard	61	CCIO	Création d'une entreprise de multiservices	Saint-Georges d'Oléron	3.000 €	1 ^{er} versement : 70% 2 ^{ème} versement : 30 %
CHAMBERT	Mercedes	50	CCBM	Création d'un commerce ambulante vente de pralines	Marennes	1.000 €	1 ^{er} versement : 100%
TOTAL ENGAGE	8.000 €						

Le Jury a également décidé de procéder au versement de la deuxième partie de la Bourse Emploi Tremplin pour les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (Montant second versement)
LABAT	Stéphane	42	17/04/08	Création entreprise animations théâtrales commerciales	St Georges d'Oléron	1.500 €
BAUDET	Dominique	40	31/01/08	Reprise entreprise menuiserie	Bourcefranc-le-Chapus	2.500 €

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2008 des Bourses Tremplin Emploi
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2008.

Monsieur VALLET rappelle que les décisions prises par le jury des Bourses Tremplin Emploi doivent être validées par le comité syndical, notamment pour procéder au versement de l'aide aux porteurs de projets. Pour cela, les dates des jurys des Bourses Tremplin Emploi sont cohérentes avec les dates de réunion du comité syndical.

Monsieur VALLET précise que pour une subvention de 1 000 €, il est possible de procéder à un versement unique.

A la vue d'éléments nouveaux, la décision du jury des Bourses Tremplin Emploi à l'encontre de madame Jennifer MARTIN est retirée de l'ordre du jour. Le jury ne demande pas la restitution du 1^{er} versement dans l'attente de voir comment va être réglée la question.

3. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007 – 2013

Nouvelle programmation 2008 des « Aides aux manifestations »

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional, celui-ci délègue au Pays dans le cadre du Volet « Projets de Vie Quotidienne – Axe Vivre ensemble » des crédits destinés au financement des subventions concernant les manifestations.

Des demandes ont été examinées par la commission « Animation à l'année, culture, sport, manifestations », réunie mardi 2 décembre 2008 à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Au titre du 1^{er} semestre de l'année 2009, celles-ci s'établissent comme suit :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION
Association Rugby Club du Bassin	Tournoi de l'Huitre	375,00 €	Avis favorable
Association Comité Judo Tournoi Fort Boyard	Tournoi National Minimes judo masculin féminin du Fort Boyard	500,00 €	Avis favorable
Association Société Hippique Oléronaise	Jumping des Citadelles	1 000,00 €	La Commission propose une instruction par la Région compte tenu de la dimension de la manifestation. A défaut d'aide régionale directe, une aide de 1000 € sera attribuée dans le cadre de l'enveloppe déléguée des aides aux manifestations.
Association Fils et Métiers	4 ^{ème} Rencontre des Tisserands	400,00 €	Avis favorable
Association Art en Ile d'Oléron	4 ^{ème} Symposium de sculpture	600,00 €	La subvention proposée correspond au montant (révisé) effectivement attribué en 2008. L'aide pourra être supérieure en 2010 si et seulement si des partenariats sont développés avec d'autres communes, des associations, des écoles.
Association Musique au Pays de Pierre Loti (AMPPL)	5 ^{ème} Festival Musiques au Pays de Pierre Loti	5 000,00 €	Avis favorable
Association Mots en Fête	Mots en Fête	3 500,00 €	Avis favorable
Association Hot-Club Marennes Oléron	Soirée cabaret jazz avec le Quartet Déba – Schlosser	1 000,00 €	La Commission indique qu'elle conditionnera les prochaines subventions aux concerts du Hot-Club aux conditions suivantes : 1. Développer des actions de sensibilisation auprès des jeunes publics (scolaires, écoles de musique...) avec des tarifs réduits pour ces publics. 2. Proposer des concerts dans plusieurs communes du Pays Marennes Oléron.
TOTAL			12.375,00 €

Concernant l'article 65734 :

COMMUNES	ACTION	MONTANT	AVIS COMMISSION
Commune de Saint-Trojan-les-Bains	Cinquantenaire Fête du Mimosa	1 500,00 €	Avis favorable
TOTAL			1.500,00 €

Par ailleurs, deux demandes ont reçu un avis négatif :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION
Association Moto-Club Oléronais	Moto-cross sur prairie	La Commission ne souhaite pas subventionner cette manifestation de dimension communale et insuffisamment fédératrice d'autres acteurs du territoire.
Association Dans'Oléron	Festival tango « Tangoléron »	Projet non fédéré avec les autres associations de danse du territoire.

En outre, une demande a été ajournée :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION
Association 123 Eveil	Education à la citoyenneté et à la solidarité	Ajourné. La Commission souhaite rencontrer l'association lors de la prochaine réunion. Elle se demande si ce projet ne peut pas être financé par les aides au fonctionnement du PEL.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2008 des aides aux manifestations
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2009 aux articles précités.

Madame BAUDIN informe que la commission s'est réunie pour mettre en place le fonctionnement de la commission, et pour attribuer les subventions dans le cadre de l'enveloppe qui est attribuée.

Concernant la demande ajournée de 123 Eveil, madame NORMANDIN relève qu'au sein du Pays Marennes Oléron c'est une action qui touche à l'éducation, à l'enfance, à la parentalité, à une fédération de tous les acteurs de la petite enfance.

Madame BAUDIN répond que la question était de savoir si c'était à la commission animation de prendre en compte ou à la commission sociale.

4. TRAVAUX DE LA COMMISSION "ANIMATION A L'ANNEE"

Proposition pour de nouvelles orientations en matière de politique culturelle et sportive

Le 18 novembre 2008, la Commission « Animation à l'année » a invité les adjoints à la culture et au sport des 15 communes à une réunion de travail à Le Grand-Village Plage.

Cette réunion avait pour but de leur présenter le rôle du Pays dans le développement culturel et sportif et de faire un tour de table des projets communaux dans ces domaines. Cette réunion aura permis de nourrir les réflexions de la Commission en vue de la définition de ses orientations lors de sa prochaine réunion.

Plusieurs idées « maîtresses » ressortent de cette réunion :

- Le consensus sur le principe d'une concertation lorsque des artistes sont invités dans une commune. Il s'agirait d'en informer en amont les autres communes afin de prévoir éventuellement plusieurs représentations et de mutualiser les frais de transport ;
- L'intérêt de définir des orientations thématiques pour les Pays et de les traduire par des appels à projets.
- Concernant la lecture publique, un point a été fait sur l'état des bibliothèques (elles se caractérisent par un sous équipement de structures adaptées, seulement 5 bibliothèques sur 15 répondent aux normes), les actions menées en 2008 (Mots en fête 2008, Livres voyageurs en juillet/Août, rencontres avec l'auteur Léonora Miano en octobre) et la préparation de Mots en fête 2009, les outils informatiques mis en place par le Pays (Blogue bibliopmo, plateforme d'informations Netvibe), et le projet de mise en réseau : Ayant pour but de rendre l'offre de lecture attractive la mise en réseau des bibliothèques est un objectif primordial. Si sur le principe elle fonctionne déjà de façon embryonnaire en ce qui concerne les points cités plus haut il reste cependant à définir son mode d'organisation : association entre communes ? Convention avec une, (des) bibliothèque(s) tête(s) de réseaux ? Prise de compétences ?

La Commission Animation s'est ensuite réunie le 02 décembre 2008 à la Communauté de communes du Bassin de Marennes afin de travailler sur des propositions de

- Orientations pour la mise en réseau des bibliothèques

La Commission propose la mise en place du groupe de travail « lecture publique » composé de Mmes Bouffard et Chartier, Mrs Dupuis, Pellet et Ménadier.

Les autres membres du groupe de travail seront les adjoints à la culture et des responsables d'associations ainsi que des professionnels des bibliothèques.

Afin d'étudier le fonctionnement de bibliothèques en réseau, le groupe de travail visitera le réseau de la Communauté de Communes de la Plaine d'Aunis en janvier 2009 et formulera avant février 2009 une proposition de structuration et de fonctionnement pour le réseau du Pays Marennes Oléron.

- Orientations pour le développement culturel

La Commission propose la mise en place d'un groupe de travail pour la culture composé de Mmes Bazin, Bouffard et Chartier, mais également d'acteurs associatifs ou professionnels concernés.

Les orientations proposées dans un premier temps sont la rationalisation des moyens de l'enseignement musical et l'offre culturelle en direction des jeunes, notamment dans le domaine musical.

- Orientations pour le développement du sport

La Commission propose la mise en place d'un groupe de travail pour le sport qui sera composé de Mme Bazin et de Mrs Dupuy, Ménadier et Roumilhac.

Les orientations proposées pourront s'inscrire dans la continuité des travaux déjà menés depuis le diagnostic sport en 2003 et les réunions d'associations sportives de 2005 à 2008.

Les domaines proposés sont notamment : les formations de bénévoles délocalisées dans le Pays, envisager des espaces inter sports type OMS à l'échelle du territoire, la mutualisation d'emplois avec un groupement d'employeurs, le développement des sports nautiques.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER la mise en place des groupes de travail et les orientations proposées par la Commission Animation

Madame BAUDIN présente les orientations prises par la commission.

Monsieur VALLET ajoute qu'en ce qui concerne la lecture publique et les bibliothèques, le Pays reçoit une aide substantielle de l'Etat et de la DRAC qui finance presque 50 % du poste d'un agent. Monsieur VALLET rappelle que dans chaque commune il y a, à différentes échelles un point d'entrée pour le réseau, parfois une bibliothèque municipale, un point lecture ou une médiathèque. Il a été convenu d'essayer de favoriser une mise en réseau qui fonctionne déjà à certains égards. Dans la mesure où le Pays a des outils existants et une aide de l'Etat il serait dommage de ne pas pousser dans ce sens.

A propos du nautisme, Monsieur VALLET précise que vendredi 12 décembre dernier, une journée Oléron était organisée par l'association NEMO avec l'aide de la Maison du Tourisme au salon nautique de Paris. Etaient présent Monsieur Jacky VERNOUX en tant que Président de la Maison du Tourisme, Messieurs VALLET, MOQUAY et VILLA, ainsi que les associations MOPS et Assiettes et Saveurs.

Concernant les orientations en matière de politique culturelle et sportive, la commission souhaite pouvoir amener autour de la table l'ensemble des communes du Pays afin de voir comment peuvent s'opérer des économies d'échelles pour le montage des projets. Pour cela, la commission pourrait fonctionner sous la forme d'appel à projet afin de garantir une programmation de la commission plus claire et cohérente.

Madame BAUDIN précise qu'il y a deux rendez-vous avec la DRAC dont un où le Directeur de la DRAC vient sur le territoire le 3 février prochain.

Monsieur VALLET informe que chaque commune est invitée à cette rencontre, et qu'il ne faut pas hésiter tant que le DRAC est là, à faire remonter directement pour chaque commune à Antoine LAMBLIN ou Francine BAUDIN les différents projets.

5. PROGRAMME LEADER 2007 - 2013

Fonctionnement et animation du Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron

La sélection du Pays Marennes Oléron à l'appel à projet Leader lui a permis de constituer un Groupe d'action locale. Cette sélection lui a conféré l'obligation d'assurer une mission d'assistance technique du GAL en se dotant d'une équipe constituée de 1,5 équivalent temps plein (soit 1 équivalent temps plein pour l'animation et 0,5 équivalent temps plein pour la gestion du programme Leader sur le territoire).

L'ensemble des missions attribuées à l'équipe technique sont les suivantes :

- Animer le programme
- Apporter une assistance technique auprès des porteurs de projets pour la définition, la mise en œuvre des actions et la constitution du dossier de demande de paiement.
- Participer et animer les instances du GAL, y compris organiser des sessions et éventuellement dispenser de la formation aux membres du GAL et de son Comité de programmation.

- Participer aux évaluations des opérations en lien avec les critères prévus lors du dépôt des dossiers d'intervention, ainsi qu'aux diverses phases d'évaluation du programme.
- Assurer un suivi et un contrôle des réalisations.
- Gérer et diffuser des tableaux de bord et d'avancement du programme.
- Contrôler la régularité et la pertinence du plan de financement des projets d'actions présentés.
- Assurer l'évaluation annuelle du programme.
- Constitution d'outils d'(auto) évaluation et de contrôle du plan de développement.
- Participer aux différents réseaux LEADER.
- Concevoir et assurer la communication promotionnelle du programme auprès des membres du GAL et de leurs réseaux (élus membres des Communautés de Communes, membres des associations...).
- Mettre en œuvre des actions de communication presse et multimédia à destination du grand public (dont les actions de communication générées par les porteurs de projets bénéficiaires du programme LEADER au titre de l'obligation de publicité).
- Participer à des actions de formation : ingénierie territoriale, évaluation, conduite de projet, conduite de réunion, mobilisation des fonds européens...
- Participer à la mise en réseau à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.
 - Gérer le programme
 - Préparer et remettre tous les documents administratifs aux porteurs de projet pour le suivi des dossiers.
 - Gérer le secrétariat administratif du GAL et du Comité de Programmation.
 - Préparer et suivre les arrêtés attributifs de subventions ou conventions attributives de subventions.
 - Recouvrir les pièces justificatives de réalisations des opérations pour contrôle effectif par les chargés de mission.
 - Assurer les relations administratives avec l'autorité de gestion, les services d'appui de proximité et l'organisme payeur.
 - Tenir à jour le logiciel OSIRIS.
 - Assurer le secrétariat administratif général du programme LEADER.
 - Evaluer le programme
 - Réaliser les études et évaluations au besoin par le recours à un cabinet extérieur.
 - Elaborer et utiliser les outils de suivi/ contrôle et d'évaluation permanente adaptés.
 - Mener les opérations et outils de communication nécessaires

Plan de financement prévisionnel pour la période du 1^{er} Octobre 2008 au 31 décembre 2009

Poste de dépenses		Recettes		
Gestion du Programme <i>Rémunération d'un agent 0,5 équivalent temps plein</i>	23 459 €	Pays Marennes Oléron	32 662,80 €	45 %
Animation du programme <i>Rémunération d'un agent 1 équivalent temps plein</i>	49 125 €	Feader	39 921,20 €	55 %
Total	72 584 €	Total	72 584 €	100%

Les crédits nécessaires au « Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire du Pays Marennes Oléron » seront inscrits au budget général du Pays, chaque année à hauteur de 45 % du montant total des dépenses éligibles relatives à l'assistance technique du GAL du Pays Marennes Oléron.

Afin d'assurer cette mission d'assistance technique du GAL,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à déposer une demande de subvention LEADER auprès du Groupe d'action locale du Pays Marennes Oléron pour la période du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2009 intitulée « Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire du Pays Marennes Oléron »,
- DE SOLLICITER un montant d'aide de 39 921,20 euros au titre du FEADER, dans le cadre du programme Leader 2007-2013, auprès du GAL du Pays Marennes Oléron pour le dossier « Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire du Pays Marennes Oléron » pour la période du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2009, soit 55% des dépenses éligibles,
- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires relatives à cette demande de subvention,
- DE DIRE que les crédits nécessaires au « Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire du Pays Marennes Oléron » seront inscrits au budget général du Pays, chaque année à hauteur de 45 % du montant total des dépenses éligibles relatives à l'assistance technique du GAL du Pays Marennes Oléron, sur la totalité de la durée du programme LEADER.

Monsieur LATREUILLE explique que l'assistance technique fait l'objet d'une enveloppe réservée à hauteur de 20% du coût total du programme. La présente demande de subvention porte sur les mois d'octobre à décembre 2008 et l'année 2009. Par la suite, une demande de subvention sera à produire chaque année.

Monsieur MOQUAY précise que tout programme LEADER doit s'engager à mettre en place une équipe d'animation, (on peut même mettre plus de 1,5 ETP) et que le financement ne porte que sur 55% des programmes retenus.

6. PROGRAMME LEADER 2007 - 2013

Projets de coopération interterritoriaux et transnationaux du GAL du Pays Marennes Oléron

La coopération est une dimension essentielle des stratégies de développement des territoires ; c'est pourquoi le programme européen Leader 2007-2013 donne la possibilité aux Groupes d'Action Locale de mettre en œuvre des actions de coopération interterritoriales et transnationales.

Par conséquent, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de développement Leader 2007 – 2013, le GAL du Pays Marennes Oléron a envisagé de mener quatre projets de coopération sur différentes thématiques.

Les pistes de travail actuellement à l'étude sont :

- Emploi et habitat saisonniers avec les GAL du Pays Trégor Goëlo et le Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre
- Maintien et renfort de l'agriculture : valorisation des produits et circuits courts ; avec les GAL du Pays Trégor Goëlo, du Pays d'Auray, du Pays de Devon et du Pays de Galles
- Services à la population ; avec les GAL du Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orient et Pays du Chatillonnais
- Initiatives et actions liées au développement durable ; avec le GAL du Pays d'Auray.

Les projets de coopération seront élaborés en collaboration avec l'ensemble des partenaires et feront l'objet d'un dépôt de dossier de candidature auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Poitou-Charentes.

Afin d'assurer la mise en œuvre des projets de coopération du GAL du Pays Marennes Oléron avec ces partenaires,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER la structure support du GAL et son Président à engager les démarches nécessaires à l'élaboration des projets de coopération précités, et par conséquent au montage des dossiers de candidature y afférents,
- D'AUTORISER le GAL à prospecter d'autres pistes de travail en matière de coopération dans la mesure où l'un des projets précités ne pourrait être mis en œuvre.

Monsieur MOQUAY précise que les volets coopération du programme LEADER ont fait l'objet de choix régionaux. En Poitou-Charentes, les enveloppes « Coopération » seront débloquées sur la durée du programme, en fonction des projets déposés par le GAL et sélectionnés.

Monsieur LATREUILLE réaffirme l'intérêt de mettre en place des projets de coopération car ils sont choisis en cohérence avec les dossiers du Pays et permettent d'enrichir nos propres réflexions.

Madame HUMBERT se fait préciser que le principe du cofinancement LEADER à hauteur de 55% de dépenses éligibles s'applique également au volet coopération.

Monsieur MERCIER précise qu'il faudra en effet présenter un projet dans le cadre d'un appel à projet spécifique. Pour l'instant il y a des idées mais il faut creuser pour élaborer clairement un projet de coopération avec des partenaires décidés, des objectifs et un coût prévisionnel précis.

Monsieur VALLET rappelle que l'objet de la délibération est de permettre d'engager la démarche de montage des dossiers auprès de la DRAF.

Madame CHARTIER demande comment les Pays ont été choisis ?

Monsieur MERCIER répond que lorsque le GAL a élaboré le dossier LEADER, plusieurs contacts ont été pris en fonction des thématiques qui ressortaient des travaux de réflexion stratégique que le GAL menait alors.

Monsieur VALLET informe que le Préfet de Région doit prochainement signer la convention LEADER avec le Président du Pays Marennes Oléron et le CNASEA.

Il a été convenu de convier les membres du GAL, le Bureau ainsi que les maires des 15 communes lundi 22 décembre à 15 heures 30 à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron en présence du Préfet de Région, du Préfet de Département et du Sous-préfet pour la signature formelle de cette convention LEADER.

A l'invitation du Président, monsieur MERCIER ajoute que le Président du Conseil Général, les conseillers généraux des trois cantons du Pays et la Présidente du Conseil Régional sont également invités.

7. MAISON DES INITIATIVES ET DES SERVICES

Calendrier prévisionnel de l'étude de faisabilité

Dans le prolongement du projet « Emploi et Territoire », la création d'une Maison des Initiatives et des Services, a été décidée lors du dernier conseil syndical du 6 novembre 2008.

Ce projet structurant doit contribuer à apporter une plus-value à l'ensemble de la population et des acteurs du territoire, dans trois domaines complémentaires :

- une cohésion des services socio-économiques sur le territoire, dont les offres et les outils existent, mais manquent cependant à ce jour de lisibilité et de coordination suffisante sur le territoire.
- Un maillage du territoire renforcé, privilégiant le réseau des communes et des communautés de communes, s'appuyant notamment sur la création d'un réseau numérique réparti sur l'ensemble du territoire.
- Une cohérence optimisée du territoire, autour des communautés de communes et du pays, avec la création d'une instance partenariale de pilotage de la stratégie du pays et d'un observatoire du développement durable.

Ce projet phare du Pays Marennes Oléron pour les années à venir nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité, réalisée avec le soutien de l'état (FNADT), de l'Europe (demande de subvention LEADER prévue) et de l'ensemble des partenaires.

Cette étude doit permettre d'envisager la configuration précise de cet outil, dans une logique de maillage du territoire, sur la base d'une analyse de l'existant et d'une réflexion sur différentes hypothèses, notamment en terme de lieu, de moyens et de ressources, et en tenant compte de l'engagement nécessaire des partenaires dans cette démarche.

Le calendrier prévisionnel du projet a prévu trois étapes successives permettant d'aboutir à la configuration de l'outil, avec l'intégration progressive des différents services au sein de la maison des Initiatives et des Services :

2008 (dernier trimestre) : Lancement de l'étude de faisabilité, à compter de la décision du conseil syndical du 16 octobre 2008

- Présentation de la création de la Maison des Initiatives et des Services au comité restreint de pilotage du 6 novembre 2008, avec l'aval de l'Etat et du Sous-préfet, des communautés de communes, de la Région, de l'ANPE/ASSEDIC, du Département et des chambres consulaires.
- Présentation du projet à la centaine de partenaires locaux du secteur économique, de l'emploi, de l'insertion, de la formation et des services à la population, lors de la restitution du bilan du projet « Emploi et Territoire » qui a eu lieu le 11 décembre 2008 au lycée de la mer.
- Pré étude comportant plusieurs volets :
 - Première définition de l'offre de service à envisager, à l'occasion de rencontres préalables individuelles avec les différents partenaires (ANPE/ASSEDIC, DTAS, le groupement d'employeurs, le Lycée de la Mer, ATELEC, CAF, Mission locale, CLIC Oléron et CIAS, le Tribunal de Grande Instance pour l'étude pour la création d'un point accès aux droits) et une première réunion concluante avec les partenaires économiques, le 28 novembre 2008 (consulaires, espace gestion, point info cultures marines, RSI..)
 - Capitalisation d'expériences par des visites de structures mutualisées déjà réalisées en septembre 2008 (Maison de l'Emploi de La Rochelle, Rochefort, Royan, Maison de l' Economie du pays d'aunis), par la visite du dispositif de points publics numériques (Réseau Archipel) du Pays Rochefortais, de la Maison de la Solidarité de la Communauté de Communes de Saint-Ciers sur Gironde, du CFA multi métiers de Haute Gironde, de la Maison des

saisonniers du bassin d'Arcachon, d'une démonstration du Point Visio Public de la CAF à Saint Pierre d'Oléron ...

- o Première version d'un cahier des charges destiné à l'intervention d'un cabinet de programmiste.

2009 : phase d'avant projet

- 1er semestre :
 - o Etude définitive sur la base d'un projet partagé, avec l'engagement de l'ensemble des partenaires
 - o Dépôt des dossiers administratifs, notamment pour la labellisation de la structure, les différents conventionnements.
 - o Programmation pour l'investissement et le fonctionnement du lieu
- 2ème semestre : Esquisse architecturale puis consultation d'un architecte

2010 : phase de mise en œuvre et de réalisation

- Mise en œuvre de la Maison des Initiatives et des Services, par tranches de travaux, avec l'aide d'un architecte maître d'œuvre :
 - o 1ère tranche : installation d'une première série d'opérateurs de services : services du Pays Marennes Oléron (en charge de la coordination du projet avec la structure labellisée), développement économique des Communautés de communes, justice ...

2010 et au-delà ...

- 2ème tranche
 - o mise en place du maillage numérique réparti sur l'ensemble du territoire, en lien étroit avec la maison des Initiatives et des Services, prévoyant la mise en réseau de l'Ile d'Oléron avec le canton de Marennes, en particulier des communes excentrées par le biais d'Internet : cette mise en réseau se réalisera en particulier avec le soutien éventuel de l'Europe (projet INTEREG), du conseil général (expérimentation TIC), de la région (appel à projet TIC Volet territorial du CPER 2007-2013).
- 3ème tranche
 - o Finalisation de l'intégration de l'ensemble des services au sein de la Maison des Initiatives et des Services (pôles emploi/insertion, formation, social)

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Pays Marennes Oléron à conduire cette étude de faisabilité selon la démarche proposée ci-dessus,
- D'ENGAGER toutes les démarches nécessaires avec l'Etat, la Région, le Conseil Général, les collectivités et l'ensemble des partenaires locaux, y compris les territoires voisins, pour mener à bien cette étude et rechercher notamment les cofinancements nécessaires à la mise en œuvre de la Maison des Initiatives et des Services.

Monsieur VALLET rappelle le contexte de ce dossier.

La réunion qui s'est tenue jeudi dernier (11 décembre 2008) au lycée de la Mer à Bourcefranc-le-Chapus présentait le bilan de la démarche stratégique « Emploi et Territoire » et le démarrage d'un nouveau dossier pour la création de la « Maison des Initiatives et des Services ».

Dans ce cadre, le poste de chargé de mission « Emploi et Territoire » s'est achevé en octobre 2008. A celui-ci, s'est substitué en octobre 2008 un poste de

chargé de mission pour la création de la Maison des Initiatives et des Services. Viviane HAMMEN n'ayant pas souhaité postuler pour travailler sur ce nouveau dossier, une diffusion large de la fiche de poste a été effectuée. Le Pays Marennes Oléron est donc en phase de recrutement, avec une première audition des candidats fixée au 23 décembre 2008.

Monsieur VALLET précise que madame JARNO, Présidente du TGI de La Rochelle, qui est par ailleurs Présidente de la Commission départementale d'accès au droit budgète pour 2009 la mise en place d'un point d'accès au droit sur le territoire : droit des femmes, des victimes...

Madame CHARTIER dit que le CIDF qui s'occupe du droit des femmes est représenté à peu près dans tous les Pays sauf dans celui du Pays Marennes Oléron.

Madame HUMBERT souligne que la mise en place d'un tel outil sur le territoire sera confrontée à la question récurrente du transport.

Monsieur VALLET ajoute que le maillage du territoire est évidemment une question essentielle de ce dossier et que les mairies représentent en cela des points d'entrées incontournables qu'il faudra mobiliser.

8. PROGRAMME LEADER 2007 - 2013

Demande de subvention pour l'étude de programmation de la Maison des Initiatives et des Services

Dans le prolongement du projet Emploi et Territoire (2006/2008) et de la réflexion engagée autour des questions de l'emploi, de l'insertion et de la formation, le Pays Marennes Oléron souhaite engager la création d'un outil structurant sur le territoire, comme guichet unique de services à la population.

Dans un premier temps, il s'agit de conduire une étude préalable de faisabilité qui doit permettre d'analyser au regard des besoins de la population, la configuration précise de cet outil, avec les partenaires et dans une logique de maillage du territoire.

Cette « Etude de faisabilité pour la Maison des Initiatives et des Services » comprend :

- une mission de Chef de projet - Coordinateur estimée à environ 110 000 € et déjà co-financée par l'Etat – FNADT à hauteur de 50%
- une étude de programmation estimée à 30 000 €

Plan de financement prévisionnel pour la période du 15 Octobre 2008 au 31 décembre 2010

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Poste de « Chef de projet » (durée : 27 mois)	110 500 € dont : - salaire : 100.000 - fonctionnement : 10.500	Pays	60 500,00 €	54,75%
		FNADT	50 000, 00 €	45,25%
		<i>Sous-total</i>	<i>110 500,00 €</i>	<i>100%</i>
Etude de programmation	30 000,00 €	Pays	13 500,00 €	45%
		FEADER	16 500,00 €	55%
		<i>Sous-total</i>	<i>30 000,00 €</i>	<i>100%</i>
Total	140 500,00 €	Total	140 500,00 €	-

Dans le cadre de l'appel à projet du volet territorial du Contrat de projet Etat - Région 2007/2013, l'Etat s'est engagé à subventionner notamment le poste de « chef de projet - coordinateur », pour un montant de 50 000,00 € sur la période du 15 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à déposer une demande de subvention LEADER auprès du Groupe d'action locale du Pays Marennes Oléron pour la période du 15 octobre 2008 au 31 décembre 2010 pour le dossier « Etude de programmation »,
- DE SOLLICITER un montant d'aide de 16 500,00 € au titre du FEADER, dans le cadre du programme Leader 2007-2013, auprès du GAL du Pays Marennes Oléron pour le dossier « Etude de programmation » pour la période du 15 octobre 2008 au 31 décembre 2010, soit 55% des dépenses éligibles,
- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires relatives à cette demande de subvention,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009 du Pays.

Monsieur VALLET précise que la précédente délibération validait le calendrier et la réalisation d'une étude de programmation alors que cette délibération vise à demander une subvention au FEADER, dans le cadre du programme LEADER pour le cofinancement de l'étude de programmation.

9. PROGRAMME GAÏA

Informations sur la démarche et précisions sur le calendrier

En 2007, le Pays a demandé à l'ADASEA de réaliser un recensement des exploitations agricoles et de leurs activités sur toutes les communes. À partir de ce diagnostic, des groupes de travail composés d'élus locaux, de techniciens des administrations et de représentants des agriculteurs ont eu lieu durant l'été 2008.

Cette démarche, appelée GAÏA, est menée dans plusieurs Pays en Poitou-Charentes et doit aboutir à un plan d'action et de soutien pour l'installation agricole qui sera engagé dès 2009, en cohérence avec les objectifs de la charte de développement durable et les priorités du programme LEADER.

La finalité des projets est de créer les conditions favorables à l'installation en agissant sur trois pans :

- le foncier
- la sécurisation du revenu des agriculteurs par la diversification
- l'accueil des porteurs de projet

Calendrier :

- Les actions proposées pour 2009 seront présentées en comité de pilotage le 30/01/2009
- Elles seront soumises à validation du comité syndical en février 2009. Le Pays sera sollicité pour mobiliser autant que possible des financements du CRDD sur la mise en œuvre des actions.

Projets proposés par les 3 groupes de travail :

1 : FONCIER ET URBANISME

Diagnostic agricole concerté dans le cadre de l'élaboration d'un PLU.

Objectif : Mieux connaître et traiter les enjeux de l'économie agricole.

Élaborer des propositions concertées entre la collectivité et les acteurs agricoles sur le projet communal (diagnostic et PADD, et sa traduction réglementaire (orientations d'aménagement, zonage et règlement).

Expérimentation proposée à la commune de Saint Pierre d'Oléron.

Capitalisation d'expérience : la méthodologie sera reproductible aux autres communes.

Chef de file : Chambre d'Agriculture

Partenaires : ADASEA, SAFER, Pays, Commune...

2 : PRODUCTION ET TERRITOIRE

Mettre en place une stratégie de développement des circuits courts sur le territoire en partant d'une association existante : MOPS

Projet 1 : Le marché et la production

Etat des lieux : Offre et Demande

Quelle production sur le Pays (quels marchés porteurs et cohérents avec les spécificités locales) ? Par sous territoire ?

Chef de file : Chambre d'Agriculture

Projet 2 : Sensibilisation et communication à l'égard des élus : quels outils ?

Chef de file : Chambre d'Agriculture

3 : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS - INSTALLATION

Objectif : Permettre l'intégration des porteurs de projet Hors du Cadre Familial par un réseau d'appui local.

Chefs de file : Pays et ADASEA

Partenaires : Syndicats, filières, réseau

BENEFICIAIRES VISES : Agriculteurs locaux

A l'énoncé du deuxième axe de travail « sécurisation du revenu des agriculteurs par la diversification », monsieur VERNOUX précise que la production de bois pour l'installation de chauffage à basse consommation d'énergie est un projet qui pourrait être porté par le territoire. Cette dimension pourrait être ajoutée à cet axe de travail car la production locale de bois contribuerait à un objectif de diversification et de maintien des actifs.

Madame CHARTIER demande qui organise le programme GAIA.

A l'invitation du Président, monsieur MERCIER répond que ce programme a été mis en place par L'ADASEA, la SAFER et la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec le Pays : c'est donc un co-portage.

Ce dossier fait suite aux diagnostics agricoles de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes réalisés par l'ADASEA en 2007, à la demande du Pays Marennes Oléron.

Madame HUMBERT rappelle qu'un diagnostic agricole avait déjà été engagé il y a quelques années avec un travail plus spécifique sur les friches agricoles. La filière bois avait d'ailleurs été présentée comme un moyen de lutte contre ces friches.

10. OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDIT

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

▪ DE REALISER les ouvertures et virements de crédits suivants

Art.	chap.	Fonct.	service	Désignation	dépenses	recettes
65735	65	020	241	CCIO Réalisation compta / gestion	-15 000,00	
65735	65	020	241	CCIO MAD locaux	-9 000,00	
65735	65	020	241	CCBM MAD locaux	-1 800,00	
62878	011	020	241	CCIO Réalisation compta / gestion	15 000,00	
62878	011	020	241	CCIO MAD locaux	9 000,00	
62878	011	020	241	CCBM MAD locaux	1 800,00	
6532	65	020	241	Frais de mission	700,00	
70878	70	020	241	CCIO : Mission développ éco		6 000,00
64111	012	020	241	Rémunération du personnel	15 140,00	
61558	011	020	241	Autre maintenance	-9 840,00	
TOTAL de la Section					6 000,00	6 000,00
Solde					0,00	

Section Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
2184	21	020	80	Mobilier	1 400,00	
2183	21	020	80	Matériel bx informatique	-1 400,00	
TOTAL de la Section					-	-
Solde					0,00	

*Régularisation comptable : dépenses de remboursement de frais (chapitre 011) et non de subvention (chap. 65)

** Selon la délibération de l'assemblée du 16 octobre 2008.

Pas d'observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,
le 13 janvier 2009

Le Président,

Mickaël VALLET